

Conditions Générales de Vente Digitalys au 02/05/07

L'inscription aux Services par le Client entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci des présentes Conditions Générales et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

Le fait que Digitalys ne se prévale pas, à un moment donné, des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Digitalys se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux Services de Digitalys préalablement souscrits par les Clients.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les présentes Conditions Générales et tout autre document figurant sur le Site de Digitalys dénommé « digitalys.fr », les présentes Conditions Générales prévaudront.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des commandes reçues par la société Digitalys, qu'elles émanent de professionnels, de commerçants, de sociétés ou de particuliers.

Les renseignements portés sur les différentes pages du site digitalys.fr, catalogues, notices, tarifs, et pro forma ne sont donnés qu'à titre indicatif, Digitalys pouvant être amenée à les modifier à tout moment et sans préavis.

L'acceptation du Client et la formation du Contrat sont matérialisés par sa signature électronique, concrétisée par le " clic de validation ". Cette signature électronique a valeur de signature manuscrite entre les parties. Cette démarche équivaut pour le Client à reconnaître qu'il a pris pleinement connaissance et qu'il approuve l'ensemble des Conditions indiquées ci-après. Sauf dans les cas limitativement prévus par les présentes Conditions Générales de Vente, le bon de commande signé électroniquement par le Client, par le biais du " clic de validation ", vaut commande définitive et ne peut être rétracté. Dans ces conditions, Digitalys invite les Clients qui se sont connectés sur son site digitalys.fr à lire attentivement les Conditions Générales de Vente ci-après.

Les Conditions Générales de Ventes décrites ci-après s'appliquent également aux périodes d'utilisation gratuites, éventuellement accordées par Digitalys à ses prospects pour leur permettre de se familiariser avec les Services (et les produits) de Digitalys.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent entre Digitalys et ses Clients quel qu'ait été le canal de vente.

Article 1 - Définitions.

Les termes suivants ont, dans les présentes, la signification qui leur est donnée sauf stipulation contraire.

CGV : les présentes Conditions Générales de Vente.

Client : toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser les Logiciels Digitalys dans le respect des CGV.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel constitué par l'inscription du Client sur le site digitalys.fr en vue de l'utilisation d'un ou plusieurs Logiciels Digitalys et son acceptation des présentes CGV.

Cookie : ensemble d'informations créées et stockées dans un petit fichier par un serveur sur un ordinateur qui se connecte à ce serveur. Ces informations peuvent être relues et modifiées par ce même serveur lors d'une connexion ultérieure.

Hébergeur : société auprès de laquelle Digitalys sous-traite l'hébergement des Logiciels Digitalys et des bases de données du Client.

Identifiant ou login : conjonction du « code abonné », du « code utilisateur » et du « mot de passe » nécessaire à un Utilisateur pour se connecter. Deux Utilisateurs ou plus ne peuvent utiliser le même Identifiant pour se connecter simultanément, sauf pour les comptes de consultation.

Inscription : action du Client d'enregistrement de ses coordonnées pour l'utilisation d'un ou plusieurs Logiciels Digitalys à titre onéreux ou à titre gratuit. L'inscription équivaut à une commande.

Internet : réseau public d'ordinateurs serveurs reliés entre eux et dont les localisations géographiques sont multiples à travers le monde.

Logiciels Digitalys ou Logiciel(s) : tous les logiciels proposés par Digitalys utilisables par les Clients à l'aide de la technologie Internet.

Mot de passe : il est associé au code utilisateur et est nécessaire lors de la connexion.

Navigateur : logiciel utilisé pour naviguer sur les réseaux informatiques et leurs bases de données et plus particulièrement sur Internet.

Portail Digitalys : site Internet de Digitalys présentant les Produits et Services de Digitalys et sur lequel le Client doit se connecter pour s'abonner et utiliser les Logiciels Digitalys.

Utilisateur : désigne nominativement une personne physique utilisant les Logiciels Digitalys grâce à un Identifiant.

Produit et/ou Service : désigne tout produit ou service proposé au Client sur le site digitalys.fr

Article 2 – Caractéristiques des Services proposés par Digitalys.

Digitalys met à la disposition de ses Clients un Service payant d'accès à différents Logiciels fonctionnant à l'aide de la technologie Internet et accessibles par cette technologie.

Le Client doit donc se connecter à Internet puis au site www.digitalys.fr pour utiliser les Logiciels Digitalys.

L'utilisation des Logiciels Digitalys est possible après que le Client s'est inscrit sur le site.

Le Client a accès uniquement aux Logiciels pour lesquels il s'est inscrit.

Outre la mise à disposition de Logiciels, les Services de Digitalys se composent également de la mise à disposition d'un espace disque pour chaque Client et par Logiciel souscrit pour déposer et accéder à ses données dont la taille comprise dans le forfait de base est explicitement définie dans le catalogue Produits et Services. Tout dépassement de la capacité de stockage, telle que notifiée par Digitalys, sera facturée au Client selon les CGV en vigueur et les tarifs publiés sur le site dans l'espace catalogue.

Les Logiciels peuvent être modifiés en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable auprès des Clients.

Digitalys se réserve la possibilité de cesser la commercialisation d'un Logiciel.

Le Client sera prévenu par tout moyen et continuera d'avoir accès au Logiciel pour la durée de l'abonnement auquel il aura souscrit ou disposera au minimum d'un préavis d'un mois avant que l'accès au Logiciel ne soit définitivement interrompu.

Le Client devra prendre, dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données.

La cessation de la commercialisation d'un Produit ou Service par Digitalys ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ni réparation quelconque de la part de Digitalys au Client.

Il est expressément précisé que Digitalys fournit des outils logiciels mais ne saurait en aucun cas se substituer à une quelconque fonction de l'entreprise cliente. Les conseils que Digitalys délivre ne sont donnés que pour l'utilisation des Logiciels et en aucun cas pour l'organisation ou la gestion de ses Clients. De plus, les logiciels Digitalys apportent les informations pour pouvoir tenir compte de la réglementation du travail. La souplesse de ces logiciels permet de ne pas respecter cette réglementation et de ce fait, Digitalys décline toutes responsabilités en cas de non respect de la réglementation du travail.

Article 3 - Accès aux Services.

Le Client reconnaît que les techniques employées par Digitalys relèvent d'un domaine complexe de la technique informatique. L'engagement de Digitalys revêt le caractère d'une obligation de moyens, Digitalys devant limiter dans la mesure du possible en temps et en nombre les interruptions des Services nécessaires à leur maintenance ou amélioration.

Il appartient donc au Client de se prémunir contre ces risques. Digitalys ne pourra être rendue responsable des dommages subis par le Client suite à l'indisponibilité des Services.

Article 4 – Connaissance d'Internet.

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet.

- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;

- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité de Digitalys concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à Digitalys du fait de l'utilisation illégale ou non du serveur d'hébergement. Dans les cas indiqués ci-dessus, le Client s'engage à indemniser Digitalys en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais d'avocat).

Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser Digitalys des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés

Article 5 – Durée du contrat.

Le Contrat prend effet le jour de l'inscription par le Client. Il est souscrit pour une durée non déterminée lors de son inscription.

Article 6 – Durée de l'offre.

Les offres de vente contenues dans le catalogue électronique Digitalys régies par les présentes CGV, sont valables pour tout Produit ou Service contenu dans ce catalogue tant que celui-ci demeure en ligne.

Article 7 – Modification des inscriptions.

Le Client a la possibilité de modifier en ligne les caractéristiques de son inscription. Cela signifie qu'il peut s'inscrire pour utiliser d'autres logiciels ou au contraire pour résilier son inscription à certains Logiciels.

Toutes ces opérations peuvent entraîner des modifications du montant des services facturés au Client chaque mois. Le Client en est tenu informé lors de la modification de ses inscriptions.

Seuls les comptes administrateurs ou utilisateurs sont habilités à modifier son inscription.

La modification du paramétrage faite par le client peut entraîner une modification tarifaire.

La résiliation de toutes les inscriptions du Client équivaut à la résiliation du Contrat.

Article 8 – Résiliation du contrat.

1. Résiliation du Contrat à l'initiative du Client

Le Contrat peut être dénoncé à tout moment par le Client par la résiliation de toutes les inscriptions du Client par email (contact@digitalys.fr).

Si le Client n'a plus la possibilité de se connecter à Internet, il pourra résilier le Contrat en adressant à Digitalys une lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune somme ne sera restituée au Client. Il continuera d'avoir accès aux Logiciels pour la période restant à courir de son Contrat et déjà réglée par lui.

Le client peut demander la résiliation de son contrat à tout moment et sans motifs. La résiliation prendra effet à la fin du mois en cours. Le mois commencé sera dû dans son intégralité

2. Résiliation du Contrat à l'initiative de Digitalys pour non paiement d'une facture

Dans le cas d'un retard de règlement supérieur à 15 jours d'une quelconque somme due par le client, Digitalys peut considérer que le contrat a été résilié à la date d'exigibilité de la créance.

Digitalys s'engage alors à conserver les données du client soixante jours après cette date. Au-delà les données du client seront détruites sans préavis.

Les sommes éventuellement réglées par le Client pour son abonnement resteront acquises à Digitalys.

3. Résiliation du Contrat à l'initiative de Digitalys pour un autre motif

Digitalys se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment en cas de non respect par le Client de ses obligations (commission d'une infraction judiciaire, etc.).

En outre, Digitalys se réserve le droit de résilier unilatéralement le Contrat dans le cas où la quantité d'informations chargées et/ou échangées par le Client créerait des problèmes de fonctionnement aux serveurs de Digitalys et donc au fonctionnement de ces serveurs pour les autres Clients.

Dans ces deux cas, le Client concerné sera prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception et aura accès au service pendant une durée maximale d'un mois.

Les sommes réglées par le Client et correspondant à la période restant à courir de son Contrat au-delà du préavis indiqué ci-dessus lui seront restituées.

En outre, Digitalys s'engage à conserver les données du Client pendant une période de soixante jours à compter de l'interruption. Ces données seront tenues à sa disposition et passé le délai de soixante jours Digitalys pourra détruire les données sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque préjudice et obtenir une quelconque réparation.

Article 9 – Gestion du paramétrage.

Le paramétrage est géré par le client. Il est entendu que le paramétrage est le nombre d'employés, le nombre de secteurs ou le nombre de points de vente. Le prix est déterminé suivant la version utilisée ainsi que le paramétrage conformément aux tarifs publiés sur le site.

Il sera retenu, sur la facturation mensuelle, le paramétrage entraînant le prix le plus élevé sur le mois en cours.

Article 10 – Suspension d'accès.

Digitalys se réserve le droit en cas de non paiement par le Client de l'une des factures (ou facture pro forma) établies par Digitalys à sa destination, ou en cas de non respect de l'une quelconque des clauses figurant au bon de commande ou aux présentes CGV, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 11 – Confidentialité.

1. Confidentialité des identifiants.

Les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses identifiants le Client doit en avvertir Digitalys sans délai par lettre recommandée avec avis de réception afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

2. Confidentialité des données.

Confidentialité interne à Digitalys : aucun employé de la société Digitalys n'a accès aux données que le Client saisi en ligne, sauf autorisation expresse du Client. Seuls les gérants de Digitalys sont habilités à travailler sur les bases de données brutes pour des besoins bien définis : maintenance et mise à jour.

Confidentialité des informations personnelles du Client : les informations personnelles sont les données relatives à l'entreprise du Client (adresse postale et électronique, activité, etc.). Ces données sont exclusivement réservées à la gestion de l'inscription du Client et aux relations commerciales entre le Client et Digitalys. Aucune de ses informations ne sera jamais transmise à un tiers sauf sur requête d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale ou judiciaire compétente.

Article 12 - Protection des données.

En effectuant votre inscription, vous donnez votre accord sur le fait que nous pouvons stocker, traiter et utiliser les données collectées lors de celle-ci. Les informations qui vous concernent sont destinées à Digitalys. Elles peuvent faire l'objet de traitement marketing ou commercial pour Digitalys. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Les données appartenant au Client et hébergées par Digitalys sont et demeurent la propriété du Client. Digitalys s'engage à garder ces données confidentielles, à n'effectuer, en dehors des nécessités techniques, aucune copie des données et à n'en faire aucune utilisation autre que celles prévues pour l'exécution des présentes CGV.

Article 13 – Propriété de Digitalys.

Les éléments accessibles sur le site digitalys.fr tels que les logiciels, bases de données, outils de gestion, plate-forme, pages du site, textes, photographies, images, icônes, sons, vidéos et plus généralement l'ensemble des informations mises à la disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, sont la propriété pleine, entière et exclusive de Digitalys.

Ils font partie de ses secrets de fabrication et informations confidentielles sans égard au fait que les éléments les composants puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation, par un droit d'auteur ou par un quelconque droit de propriété industrielle ou intellectuelle, ou de toute autre manière

Le Client ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de Digitalys sans l'autorisation écrite préalable de Digitalys ou de leurs auteurs.

Les Logiciels Digitalys ainsi que le site internet digitalys.fr sont reconnus par le Client comme une œuvre de l'esprit que lui-même et les membres de son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant notamment :

- de copier ou de reproduire en tout ou partie des Logiciels Digitalys par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme,
- d'utiliser les Logiciel autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes CGV,
- de traduire ou de transcrire les Logiciels et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue, ou de les adapter ou de leur adjoindre tout objet non conforme à leur spécification, de décompiler ou désassembler ou d'appliquer des techniques dites de « reverse engineering ».

Le Client n'acquiert d'autre part aucun droit quel qu'il soit sur la marque « Digitalys ».

Aucun des soussignés n'acquiert un droit de propriété intellectuelle sur les bases de données de l'autre, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou logiciels.

Les Services sont mis à la disposition du Client sous forme d'abonnement. Cet abonnement ne confère au Client qu'un droit d'usage privé personnel, non transmissible et non exclusif sur le Service ou l'un de ses éléments qui comprend un droit de reproduction temporaire, durant la connexion sur son équipement, pour stockage aux fins de représentation à l'écran.

Digitalys, ses fournisseurs, ou leurs ayants droit sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

Article 14 – Obligations du Client.

Pour utiliser les Logiciels Digitalys, le Client doit disposer :

- d'un micro-ordinateur de type PC ou MAC lui permettant d'accéder à Internet,
- d'une connexion Internet 56 kbit/s au minimum (ADSL conseillé),
- d'un navigateur Microsoft TM Internet Explorer récent (versions IE7 et suivantes) ou Mozilla Firefox (versions 2.0 et suivantes) acceptant les cookies, le javascript ainsi que les fichiers PDF.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services proposés par Digitalys sont à l'entière charge du Client.

Le Client est seul et entier responsable des données qu'il transfère et interroge dans les Logiciels Digitalys et qui sont rendues disponibles à toutes les personnes disposant du compte de consultation (login + mot de passe). Le Client est conscient que les données qui circulent sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est donc seul responsable de l'usage des données qu'il diffuse et qu'il consulte au travers du site digitalys.fr .

Le Client doit utiliser les Logiciels Digitalys conformément aux stipulations décrites dans les textes de l'aide en ligne des Logiciels et des présentes CGV.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu de Digitalys toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Contrat en toute connaissance de cause.

Sur ce point, le Client reconnaît avoir été entièrement informé par Digitalys de l'étendue de ses obligations contractuelles souscrites aux termes du présent Contrat.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, de leur exploitation et de leur mise à jour.

Le Client s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle ou industrielle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets, dessins et modèles ou sur les marques.

Le non respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment tout contenu diffusé susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Digitalys de déconnecter et/ou d'interrompre sans délai les Services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le Contrat, sans préjudice de tout

dommages-intérêts auxquels Digitalys pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client s'engage à payer les sommes restantes dues au jour de la résiliation, déduction faite des sommes déjà facturées et encaissées.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration de traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

Le Client garantit Digitalys de toute action en revendications de tiers, liée au contenu des informations transmises, diffusées, reproduites notamment celles résultant d'une atteinte aux droits de la personnalité, à un droit de propriété lié à un brevet, à une marque, à des dessins et modèles, à des droits d'auteur ou celles résultant d'un acte de concurrence déloyale ou parasitaire ou d'une atteinte à l'ordre public, aux règles déontologiques régissant Internet, aux bonnes mœurs, au respect de la vie privée (droit à l'image, secret de la correspondance...) ou aux dispositions du Code Pénal.

Le Client veillera à ce que les membres de son personnel en rapport avec les Logiciels Digitalys soient formés au fonctionnement des services sur Internet.

Article 15 – Obligations de Digitalys.

1. Accès au service

L'obligation souscrite par Digitalys est une obligation de moyen.

Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

Digitalys s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances dues à l'hébergeur, d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

Digitalys fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses Clients. En cas de montée en charge trop rapide, Digitalys peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Logiciels.

Le Client reconnaît que les Logiciels utilisés sur la plate-forme serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité de la plate-forme serveur sans que cela constitue pour autant une tolérance à l'égard de Digitalys.

2. Interruption du service pour maintenance et amélioration

1. Interruption pour mises à jour légères

Les interruptions de service pour mettre à jour les logiciels et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours à partir de 22 heures. Ce type de mise à jour n'entraîne une interruption de service que de quinze minutes au maximum.

2. Interruption pour mises à jour importante

Les interruptions de service pour les mises à jour importantes (par exemple : installation d'un nouveau logiciel, mise en place d'une nouvelle version comprenant des modifications importante sur la base de données, etc.) peuvent avoir lieu à partir de 22 heures jusqu'à 6 heures du matin .

3. Interruption d'urgence

En cas d'absolue nécessité, Digitalys se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention.

Les interruptions de service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis des Clients.

3. Sauvegardes

Digitalys s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes. Des sauvegardes sont effectuées selon la procédure suivante :

- une sauvegarde quotidienne conservée jusqu'au même jour de la semaine suivante,
- une sauvegarde hebdomadaire conservée jusqu'au même jour du mois suivant,
- une sauvegarde mensuelle conservée pendant un an,

Article 16 – Garantie de Digitalys.

Digitalys ne délivre aucune garantie expresse, implicite, légale ou autre sur la performance ou les résultats des informations qu'elle diffuse ou les Services qu'elle propose.

Les informations diffusées par Digitalys n'ont aucun caractère de conseil.

Les Logiciels Digitalys sont réputés être mis à la disposition des Clients « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Ils s'apparentent à des progiciels standards qui ne sauraient répondre à tous les besoins spécifiques des Clients. Il appartient donc au client de vérifier l'adéquation des services proposés par Digitalys avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

Article 17 – Responsabilité de Digitalys.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble de ses obligations et plus généralement de toutes les conditions relatives à l'utilisation des Services proposés par Digitalys.

En aucune circonstance Digitalys ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de l'utilisation d'un Service de Digitalys et ce, quelle qu'en soit la cause.

De la même manière, Digitalys ne pourra être tenue pour responsable de manière directe ou indirecte d'un quelconque préjudice causé au Client ou à un tiers du fait de la non disponibilité ou d'un dysfonctionnement d'un de ses Services et ce, quelles qu'en soient la cause et la durée.

Digitalys ne prend donc pas en charge l'indemnisation des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels causés par l'utilisation de l'un de ses Services.

Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant ce type de risque ou d'être son propre assureur.

Les Clients et Utilisateurs de Digitalys renoncent à tout recours contre Digitalys, ses sous-traitants et ses partenaires.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Digitalys serait engagée, la réparation du préjudice subi ne pourra excéder le montant de l'abonnement annuel du Produit ou Service incriminé pour un Utilisateur.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante par Digitalys qui n'aurait pas contracté sans elle.

De plus, Digitalys ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tout montant dû à Digitalys au titre de la souscription du Contrat.

En outre, du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, que le Client déclare parfaitement connaître, Digitalys ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment : les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation du réseau Internet, la contamination par virus des données et/ou logiciels du Client, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du Client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Digitalys, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

Digitalys ne garantit pas que le Service sera exempt d'anomalies ou d'erreurs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Service fonctionnera sans interruption ou panne, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément préconisée par Digitalys.

Article 18 – Prix et facturation.

Les prix de tous les Produits et Services délivrés par Digitalys sont indiqués dans l'option « Tarifs » du site Digitalys à l'adresse : www.digitalys.fr. Toutefois Digitalys se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles qui ne pourront être assimilées aux tarifs.

Ces prix sont exprimés hors taxe en euros. La facturation faite aux Clients sera donc majorée des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Digitalys émettra une facture mensuelle en fonction des modifications éventuelles apportées par le Client à son inscription initiale (inscription d'utilisateurs existants à de nouveaux Logiciels, modification du paramétrage, etc.) et des consommations supplémentaires du mois liées à l'utilisation de certains Logiciels.

Le Client a la possibilité de régler ses factures selon les modes de règlement suivants :

- par chèque : libellé en euros et tiré sur une banque française. Le chèque devra être établi à l'ordre de : Digitalys S.A.R.L. et envoyé à l'adresse suivante : Digitalys S.A.R.L. – 20, rue des Trois Chênes – 44980 Sainte Luce sur Loire.
- par prélèvement automatique : le Client devra adresser à Digitalys le formulaire mis à sa disposition lors de son inscription sur le site.

Les frais d'impayés seront refacturés aux Clients.

Toutes les factures émises par Digitalys sont payables à réception. Toutefois le Client dispose d'un délai de 7 jours calendaires pour effectuer son règlement. Digitalys se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès à ses Services jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client à Digitalys.

En outre Digitalys se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions de l'article 8.

Toute facture non réglée à l'échéance porte intérêt, de plein droit sans mise en demeure préalable, à une fois et demi le taux légal en vigueur.

Le Client s'engage à informer Digitalys de toute modification de ses coordonnées postales et bancaires ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et Digitalys.

Tout désaccord du Client concernant la facturation et la nature des Services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandée avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. En l'absence d'une telle lettre, le Client sera réputé avoir accepté la facturation.

Toutes les factures (et factures pro forma) Digitalys sont disponibles en ligne pour le Client et accessibles aux Administrateurs du Client. Aucune facture Digitalys n'est adressée par courrier.

Digitalys se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Les Clients seront informés par tout moyen de ces changements de tarifs. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur mise en place pour les nouveaux Clients ou pour les nouvelles inscriptions pour les Clients existants. Pour les Clients utilisateur d'un service dont le tarif a été modifié, le nouveau tarif n'entrera en vigueur qu'à l'issue de la période initiale d'abonnement.

Digitalys se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les tarifs d'abonnement mentionnés ne comprennent pas l'accès à Internet et les coûts de ligne téléphonique. Il relève de la responsabilité du Client de se connecter à Internet. Digitalys ne peut être tenu pour responsable de la qualité de la connexion proposée par le Fournisseur d'Accès à Internet.

Article 19 – Référence.

Sauf convention contraire, Digitalys pourra citer le nom du Client sur tout document, électronique ou autre, à titre de référence.

Article 20 - Sous-traitance.

Digitalys se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent en vertu du présent Contrat.

Article 21 - Cession.

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent Contrat.

Article 22 – Interopérabilité.

Conformément à l'article L122-6-1 du code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir auprès de Digitalys les informations sur l'interopérabilité des Logiciels qu'il utilise avec d'autres logiciels.

Pour ce faire, le Client devra adresser sa demande par lettre recommandée à : Digitalys S.A.R.L. – 20, rue des Trois Chênes – 44980 Sainte Luce sur Loire. Digitalys disposera d'un délai de deux mois pour transmettre au Client les informations demandées.

Les informations qui seront alors communiquées ne devront être utilisées que dans le but de réaliser l'interopérabilité.

En aucun cas ces informations ne devront être transmises par le Client à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Article 23 - Force majeure.

La responsabilité de Digitalys sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à sa charge et prévues par les présentes CGV, résultent d'un cas de force majeure.

Pour l'application des présentes CGV, la force majeure se définit comme un événement imprévisible et/ou inévitable et indépendant de la volonté de Digitalys, tel qu'une défaillance de l'hébergeur.

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Digitalys au titre du Contrat et des présentes CGV, est empêchée, limitée ou perturbée en raison d'un cas de force majeure, Digitalys sera alors dispensée de l'exécution des obligations contractuelles considérées.

Dans ce cas, Digitalys pourra demander la résiliation du présent contrat, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du présent contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

Article 24 : Généralités.

Le présent Contrat annule et remplace tout autre proposition ou accord antérieur relatif au même objet.

La nullité d'une des clauses du Contrat en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de réalisation qui garderont leur plein effet et portée entre les soussignés.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable écrit et signé par les responsables autorisés des soussignés sous la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

Le fait que Digitalys ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses du présent Contrat, et/ou d'un manquement par le Client à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne peut être interprété comme valant renonciation par Digitalys à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites clauses ou obligations contractuelles.

Les notifications prévues en exécution des présentes devront être effectuées aux adresses où les parties déclarent élire domicile en leur siège social respectif.

Aucune disposition des présentes ne sera réputée avoir été écartée, complétée ou modifiée par l'un des soussignés sans un acte préalable, écrit et signé par les représentants légaux de Digitalys et du Client, ou leurs mandataires autorisés.

Cet acte préalable, écrit et signé devra prendre la forme d'un avenant au présent Contrat, portant expressément décision d'écarter l'application d'une clause contractuelle, de la compléter ou de la modifier.

En conséquence, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Digitalys, prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Digitalys, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 25 : Loi informatique et liberté.

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et libertés les Clients et prospects ayant transmis des informations personnelles à Digitalys disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent.

Tous les Clients et prospects peuvent exercer ce droit en écrivant à : Digitalys S.A.R.L. – 20, rue des Trois Chênes – 44980 Sainte Luce sur Loire.

Article 26 : Loi applicable et attribution de compétence.

Le présent Contrat est intégralement soumis à la loi française.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, les soussignés s'efforceront de le régler à l'amiable préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant sur l'interprétation ou de l'exécution du présent Contrat, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.

Article 27 : Réclamations

Toute réclamation et/ou contestation du Client à l'encontre de Digitalys devra être formulée par le Client au plus tard 48 heures à compter de leur fait générateur, sous peine de déchéance.